

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
—  
DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
—  
VILLE DES SABLES D'OLONNE  
—

Extrait du registre  
des délibérations du Conseil Municipal  
du 18 novembre 2019

-----  
**DELIBERATION N° 12**

**OBJET : ACTION FONCIERE - DENOMINATION DE LA VOIE DESSERVANT « LE DOMAINE DES CYPRES »**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit novembre dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal des Sables d'Olonne se sont réunis Salle Audubon, sise 60 Boulevard Pasteur aux Sables d'Olonne, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse adressée le douze novembre deux mille dix-neuf (en application des dispositions des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales).

**PRESENTS** : BAUDUIN Michel, BELLE Jean-Marie, BLANCHARD Alain, BOUDIGOU Adeline, BOURDIN Laurence, BRANDET Claire, BROSSARD Catherine, CASSES Jean-Eudes, CHAIGNE Nicolas, CHAPALAIN Jean-Pierre, CHARBONNIER Catherine, CHENECHAUD Frédéric, CHENECHAUD Jean-Claude, CHENECHAUD Nicolas, CODET Bernard, COMPARAT Annie, DEJEAN Jean-François, DELPIERRE Christine, EPAUD Sylvie, GAYDA Catherine, GINO Corine, HECHT Gérard, HENNO Linda, HERBRETEAU Jean-Claude, HORDENNEAU Dominique, JEGU Didier, LADERRIERE Sophie, LAURY Isabelle, LE SANN Jean-Yves, LOPEZ Sophie, MAESTRIPIERI Dominique, MAINGUENEAU Gérard, MALLOCHET Gérard, MARCHAND Bernard, MASSON Jacques, MAUREL Mauricette, MEREL Chantal, MERLE Colette, MICHENAUD Catherine, MIGNON Laëtitia, MONGELLAZ Gérard, MOREAU Yannick, MOULY Gérard, PATHE Martine, PECHEUL Armel, PERON Loïc, PINEAU Florence, PLANSON Didier, RAIMBAUD Richard, REHAULT Marie-Françoise, ROBIN Evelyne, ROUSSEAU Lucette, RUCHAUD Daniel, THEBAULT Jean-Pierre, VRIGNON Francine, YOU Michel.

**ABSENTS EXCUSES** : AUGRY Valérie donne pouvoir à MOREAU Yannick, BALLE Pascale donne pouvoir à BAUDUIN Michel, BENELLI Frédéric donne pouvoir à YOU Michel, BILLON Annick donne pouvoir à HECHT Gérard, BOSSARD Françoise donne pouvoir à DELPIERRE Christine, BROSSEAU Stéphane donne pouvoir à RUCHAUD Daniel, CHARTEAU Joseph donne pouvoir à CHAIGNE Nicolas, DEVOIR Robert donne pouvoir à CASSES Jean-Eudes, DURAND Claude donne pouvoir à PINEAU Florence, GROUSSEAU André donne pouvoir à CHENECHAUD Jean-Claude, FOURNIERE Claude donne pouvoir à ROUSSEAU Lucette, HOUSSAINT Patrick donne pouvoir à PECHEUL Armel, LANDAIS Jean-Noël donne pouvoir à PATHE Martine, ROUMANEIX Nadine donne pouvoir à MICHENAUD Catherine, VERMERIE Sophie donne pouvoir à MAESTRIPIERI Dominique, VIOLOT Caroline donne pouvoir à BROSSARD Catherine.

**ABSENTS** : COUGNAUD Henri, JAUZELON Marie-Noëlle, LANDRIEAU Nicole, MARTIN Françoise, MENERET Jean-Christophe, PARISET Lionel, PETIT François, QUINTARD-GALLENNE Nathalie, RABILLER Lucie, SILARI Nathalie.

-----  
En application des dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur CHENECHAUD Nicolas a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

-----  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 82  
Nombre de présents : 56  
Nombre de votants : 72

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
—  
DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
—  
**Ville des Sables d'Olonne**  
—

Extrait du registre  
des délibérations du Conseil Municipal  
du 18 novembre 2019  
-----

**DELIBERATION N° 12**

**OBJET : ACTION FONCIERE - DENOMINATION DE LA VOIE DESSERVANT « LE DOMAINE DES CYPRES »**

Il appartient au Conseil Municipal de déterminer par délibération le nom à donner aux rues et aux places publiques.

La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractères de rue ou de place publique est laissée au libre choix du Conseil Municipal.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par ailleurs, il convient pour faciliter le repérage, le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Ainsi, la société SSCV LE VIEUX FIEF a obtenu le 20 mars 2019 un permis de construire pour un programme se composant de 13 logements individuels et 123 logements collectifs désigné « Le Domaine des Cyprès ». Cette dernière a sollicité la commune afin que celle-ci dénomme la voie desservant cette opération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avis favorable de la Commission Urbanisme réunie le 08 octobre 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de dénommer la voie desservant le programme « Le Domaine des Cyprès » : rue Rosa Parks selon la délimitation reportée au plan joint en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document entrant dans le cadre de l'application de la délibération à intervenir.

Fait et délibéré aux Sables d'Olonne  
Les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme



**Yannick MOREAU**

Maire des Sables d'Olonne

*Nb : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nantes peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du conseil municipal dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :*

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.